

Antoine BALDINI
Commissaire aux Comptes
2 rue Cuvier
69006 LYON

Société à responsabilité limitée MADE
Au capital de 5 000 €
500 187 026 R.C.S. Lyon

2 chemin Vial
69450 SAINT-CYR-AU-MONT-D'OR

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

Sur la transformation de la société MADE, société à responsabilité limitée, en société par actions simplifiée

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION SUR LA TRANSFORMATION DE
LA SOCIETE MADE, SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE, EN SOCIETE PAR ACTIONS
SIMPLIFIEE**

Aux associés,

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du code de commerce, par Décisions Unanimes des Associés en date du 03/09/2025, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- À contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- À vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Elles ont également consisté à analyser les avantages particuliers stipulés.

La valeur des biens composant l'actif social appelle de notre part les observations suivantes :

- Les derniers comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024 font apparaître des capitaux propres d'un montant de 1 191 k€, dont 7 k€ au titre du bénéfice de l'exercice, et un capital social s'élevant à 5 k€ ;
- Les derniers comptes annuels arrêtés ne présentent pas de bien immobilier mais un solde de trésorerie de 715 k€ qui a servi à financer en janvier 2025, les frais de notaire d'environ 600 k€ de l'achat par la société MADE TWO (filiale à 50% de MADE) des murs du Golf Lyon Verger (hors les murs de l'hôtel qui vont être prochainement acquis). Le reste est placé sur un compte à terme. Cette opération n'a pas d'impact sur les capitaux propres de la société.

*Rapport du Commissaire à la transformation sur la transformation de la société MADE,
société à responsabilité limitée, en société par actions simplifiée*

Sur la base de nos travaux, nous attestons, nonobstant les observations précédentes, que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Aucun avantage particulier n'est rattaché à cet apport.

Lyon, le 04/09/2025

Antoine Baldini
Commissaire aux Comptes
Inscrit auprès de la cour d'Appel de
Lyon

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Baldini', enclosed within a large, loopy oval stroke.